



Stage Post-Permis

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post-permis » entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Un stage Post-Permis pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie **entre six et douze mois après l'obtention du permis**, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage la période probatoire est **réduite à 2 ans au lieu de 3** pour les formations traditionnelles (et à 1 an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infractions entraînant la perte de point sur son permis.

Le déroulement de la formation

La formation est collective (6 à 12 élèves par stages) sur une journée (7 heures).

L'objectif : renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis durant les premiers mois de conduite autonome, afin de reconduire de manière plus sûre.

Le programme :

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre conducteurs d'une même génération.

Elle comporte 2 thématiques :

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduire complexes
2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilités responsables.

A l'issue de la formation, Coach Conduite vous délivre une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis.

Tarifs et sessions

- 115.00€ TTC
- Date de sessions disponible à l'accueil

